

REVUE
INTERNATIONALE

HEMEROTECA
SALA 2
ÉSTANTE 36
TABLA

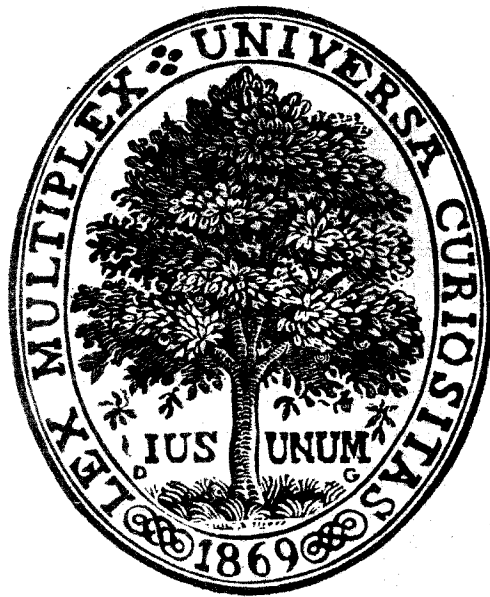
DE

DROIT COMPARÉ

CONTINUATION DU

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

(SOIXANTE-DOUZIÈME ANNÉE)



Publication honorée d'une Subvention du Centre National de la Recherche Scientifique

PARIS

A LA

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE, 31, Rue Saint-Guillaume

ET A LA

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE

R. PICHON et R. DURAND-AUZIAS, Administrateurs

20, Rue Soufflot, PARIS (5^e Arr.)

SOMMAIRE

I. — DOCTRINE

Boris MIRKINE-GUETZÉVITCH, <i>Les méthodes d'étude du droit constitutionnel comparé</i>	397
G. HEBRECHT, <i>Le statut d'occupation de l'Allemagne occidentale</i>	418

II. — ÉTUDES - VARIÉTÉS - DOCUMENTS

Karl WOLFF, <i>Le mariage dans le droit autrichien actuel</i>	431
---	-----

III. — ACTUALITÉS ET INFORMATIONS

Nécrologie: William Draper Lewis.	439
Journées de droit franco-latino-américaines — Toulouse 1950.	441
Académie internationale de science politique et constitutionnelle.	441
Activités en Argentine dans le domaine du droit comparé. . .	442
Centre de droit étranger et de droit international privé de l'Université d'Amsterdam.	442
Comité maritime international.	443
Création de l'Institut brésilien de droit comparé et d'études législatives.	446
Institut de droit comparé de l'Université de Cordoba (Argentine).	446
<i>International Bar Association</i>	447
La Conférence de l' <i>Interamerican Bar Association</i>	448
La prochaine conférence de l' <i>International Law Association</i> .	449
Le congrès de l'Institut International de Finances publiques.	450
Un cours de terminologie française à la Faculté de Buenos-Aires.	451
Un Institut de droit comparé à Sao-Paulo.	451
Une exposition du livre français et de la presse juridique française en Argentine.	452
L'Union interparlementaire en 1949.	452

IV. — BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Le 80^e Anniversaire de la Société. — Compte rendu intégral des cérémonies et des séances de travail:

Avant-propos.	461
I. — Séance solennelle du 17 février 1949.	462
II. — Séances de travail:	
A. — La méthode du droit comparé en matière de droit privé.	487
B. — La méthode comparative en droit public.	493
C. — La méthode du droit comparé en matière de droit pénal.	511
III. — Réceptions.	531

V. — BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie.	537
TABLES ANNUELLES DES MATIÈRES.	567